

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du règlement numéro 411,
édicte le code d'éthique et de déontologie des élu-e-s de la
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick**

Le 8 février 2022

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite d'un avis de motion donné le 10 janvier 2022 par Monsieur Christian Martel, Conseiller, le règlement numéro 411, édicte le code d'éthique et de déontologie des élu-e-s de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick a été adopté lors de la séance régulière du Conseil le 7 février 2022, suivant un avis public affiché conformément à la loi dès le 11 janvier 2022.

Le règlement numéro 411, édicte le code d'éthique et de déontologie des élu-e-s de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick entre en vigueur à compter de la publication du présent avis.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.



Daniel René

Directeur général et secrétaire-trésorier